Conseil central du Montréal métropolitain CSN

unité

ÉDITION SPÉCIALE

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN Mai 2012, volume 26, nº 5

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 3 000 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Guylaine Alix
Correction : Michèle Delsemme
Photographies : Guylaine Alix, Michèle Delsemme, Pierre Gauvin-Évrard, Michel Giroux, Emmanuelle Proulx, Aude Sainte-Marie, Jacques Tricot
Illustration : Boris
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
guylaine.alix@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2086
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Mai

1er, 2 et 3
Exécutif syndical I

4
Secrétariat

7 et 8
Information dans notre syndicat

9 et 10
Initiation à la santé sécurité du travail

14, 15 et 16
Accidents et maladies du travail

22, 23 et 24
Work Related Accidents and Diseases

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Un printemps en ébullition !

« C'est un printemps actif ! », a lancé d'entrée de jeu le président du conseil central, lors de l'assemblée générale d'avril. Il a évoqué la majestueuse manifestation étudiante du 22 mars et celle du 18 mars, sans compter toutes les actions entreprises depuis. Le mouvement se poursuit et Gaétan Châteauneuf a invité les syndicats à participer à cette lutte cruciale pour l'accès à l'éducation. Autre rendez-vous très important : la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, le 1er mai (voir l'affiche à l'endos). En mars, le budget Bachand a été déposé et l'éternelle marotte du gouvernement Charest demeure encore et toujours l'atteinte du déficit zéro. Il faut aussi parler du budget du gouvernement Harper, où l'on procède notamment à des coupes de 200 M$ à Radio-Canada qui auront des effets directs sur le mandat même du diffuseur. Des coupes drastiques, soit 67 % du budget, sont aussi imposées à Développement et Paix, tandis qu'on liquide carrément Droits et Démocratie. En contrepartie, Ottawa investit dans la surveillance des groupes environnementaux ! « C'est un gouvernement inquiétant », s'est insurgé le président du conseil central.

Nos invité-és

Patrice Benoît, responsable du comité environnement et développement durable du conseil central, a informé les syndicats qu'une formation sur l'environnement est en cours de réalisation à la CSN et qu'elle sera offerte sous peu. **Isabelle Ménard**, du Service des relations du travail de la CSN, a présenté le guide *Des gestes pour l'avenir*. Essentiellement, ce document vise à encourager les syndicats à prendre en charge les questions environnementales et de développement durable et à devenir des acteurs de changement dans leur milieu de travail.

Le metteur en scène, Dominic Champagne, a ensuite invité les délégué-es et leur famille à participer au rassemblement du 22 avril, à 14 h, à la Place des Festivals, à Montréal. M. Champagne a parlé de valeurs qui sont, pour lui, sacrées : l'eau que l'on boit, l'air que l'on respire et les terres que l'on cultive. Pour le bouillant metteur en scène, l'utilisation et l'exploitation de nos richesses naturelles doivent se faire au profit de tout le monde, dans le respect des citoyennes et des citoyens et, bien sûr, en respectant l'environnement. « Il faut se poser en défenseur de l'intérêt des générations à venir », soutient **Dominic Champagne**. « Les enjeux sont immenses ! Il s'agit de la défense du bien commun, de la démocratie et d'un développement économique respectueux de l'être humain et de l'environnement », a-t-il conclu.

Puis, **Nicole Filion**, de la Ligue des droits et libertés, a expliqué les enjeux entourant le projet de loi 46 portant sur les enquêtes policières. Depuis une dizaine d'années, 355 enquêtes ont été menées par la police sur des policiers impliqués dans des événements troublants. De ces enquêtes, seulement trois ont mené à des poursuites criminelles. Pour la Ligue, ces données démontrent l'impunité dont bénéficient les policiers. Selon elle, le projet de loi maintient au cœur du système policier le processus d'enquête sur des policiers. Aucune règle n'y est précisée pour encadrer le mécanisme d'enquête et on ne prévoit aucune sanction. La Ligue demande le retrait de ce projet de loi et revendique une législation prévoyant un mécanisme d'enquête civil, impartial, indépendant et transparent qui instaure des règles claires et uniformes.

Francis Lagacé a souligné la Journée de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, le 28 avril. Il a invité les syndicats à tenir une minute de silence dans leur milieu de travail le 27 ou le 28 avril, à 10 h.

Enfin, Madeleine Ferland, du comité éducation, a invité les syndicats à signer la toute nouvelle pétition sur le site Internet de l'Assemblée nationale demandant un moratoire sur la hausse des droits de scolarité et la tenue d'états généraux sur l'éducation supérieure.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Unir nos forces contre les droites !

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

Qu'il est bon de sentir le vent de résistance qui souffle ce printemps ! Alors que, depuis plusieurs années, sévit la brise glaciale du néolibéralisme, on sent poindre avec bonheur un certain vent de fronde, particulièrement au sein de la jeunesse québécoise. Mouvement des indigné-es à l'automne, lutte étudiante qui a traversé l'hiver puis le printemps, marche du 22 avril pour la défense du bien commun et la protection de l'environnement. Il est réjouissant de voir de plus en plus de gens prendre la rue pour dénoncer, s'opposer et revendiquer un monde plus juste et plus humain !

Cette édition spéciale de l'*Unité* contre les droites s'inscrit dans cette mouvance. Pourquoi parler des droites en employant le pluriel ? Parce que, s'il est clair que la droite économique est en progression constante depuis des lustres au Québec et au Canada, nous avions un certain répit en ce qui concerne la droite morale, comparativement à ce que vivent nos voisins du Sud. Mais celle-ci semble reprendre du poil de la bête chez nous. Par exemple, si les conjoints de même sexe peuvent aujourd'hui se marier, la tentation est grande pour les conservateurs d'adopter moult mesures pour restreindre ce droit. Idem pour le droit à l'avortement, constamment dans la mire de certains députés conservateurs. Ainsi, tous les comités des fronts de lutte : condition féminine, LGBT, santé et services sociaux, jeunes, droit au travail, immigration et relations ethnoculturelles, action en santé et sécurité, éducation, environnement et développement durable et solidarité internationale ont été invités à développer un thème dans cette perspective. Ce numéro d'*Unité* est donc, plus que jamais, une création collective qui a mis en action plusieurs dizaines de militantes et de militants du conseil central. La première étape de la production de cette édition a été d'inviter Philippe Hurteau, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, afin de jeter les bases d'une réflexion sur les droites économique et morale, notamment à partir des quatre caractéristiques d'un État néolibéral, soit l'État facilitateur, dont l'objectif est d'attirer et de faciliter les investissements privés, entre autres, en dérèglementant le plus possible ; l'État compétitif, qui repose sur une logique d'austérité et dont les critères de performance sont évalués en termes de rentabilité ; l'État distributeur, qui stimule les occasions d'affaires et l'État sécuritaire, qui cultive la peur de l'autre et dont l'objectif est d'assurer la sécurité des investissements et l'ordre établi.

Mener les combats

Depuis l'élection de Charest, en 2003, et l'entreprise de *réingénierie* de l'État qui s'en est suivie, puis de l'accession progressive de Stephen Harper jusqu'à ce qu'il constitue un gouvernement majoritaire, la droite se consolide de façon dangereuse au Québec et au Canada. La lutte contre la droite est au coeur du quotidien du conseil central et, par le biais de ce numéro spécial, nous souhaitons contribuer à la réflexion collective. Lors de la crise, en 2008, le capitalisme a essuyé plusieurs critiques, même de la part de gens qui lui sont plutôt favorables. Malheureusement, ces critiques se sont avérées de courte durée et n'ont pas vraiment débouché sur les changements souhaités. Ceci m'amène à conclure en rappelant ces mots, rédigés pour le 34e Congrès, tenu en 2010, et qui me semblent tout à fait d'actualité et fort à propos pour introduire cette réflexion contre les droites :

La première décennie du XXIe siècle se termine sur fond de crise. Les modèles économiques dominants ont fait leur temps. Les systèmes fondés sur l'exploitation, la surconsommation et la surproduction sont incompatibles avec nos objectifs qui, eux, visent le bien commun et un mieux-être pour toutes et tous. Tout doit changer, sur tous les fronts, pour plus de justice sociale, d'égalité, de liberté, de paix et de respect des droits humains. Pour y arriver, la solidarité est la pierre angulaire de nos luttes. Ensemble et solidaires, on manque pas de fronts !

Les droits des LGBT

L'égalité de fait, toujours possible ?

Défilé de la Fierté de Montréal, le 14 août 2011

Depuis les deux dernières décennies, au Canada, nous avons pu voir une ouverture aux groupes minoritaires, notamment auprès des lesbiennes, des gais, des bisexuel-les et des transgenres (LGBT) et bénéficier, de façon générale, de progrès sociaux énormes. Grâce à certaines législations nous concernant spécifiquement, comme l'adoption de la *Loi sur le mariage civil* permettant aux conjoints de même sexe de se marier ou d'autres, comme la décriminalisation de l'avortement en 1988, la création du registre des armes à feu en 1995 et la ratification du protocole de Kyoto par le Canada en 2002, nous avons cru en un avenir brillant. Dur réveil avec une droite morale au pouvoir… C'est comme l'histoire à l'envers, les Lumières avant la Grande Noirceur !

Tout d'abord, qu'avons-nous gagné ? L'acception sociale de la condition LGBT, une visibilité de la communauté dans les médias et la reconnaissance des conjoints de même sexe. Quoi dire de plus ? Nous étions en route non seulement vers l'égalité juridique, mais aussi vers l'égalité sociale ! Est-ce un rêve, un projet mort dans l'œuf, des coups d'épée dans l'eau ? Nous osons croire que non, et pour cela, nous avons le devoir de réclamer ce qui nous revient de droit : l'égalité !

Peut-être se demandera-t-on pourquoi notre discours est si alarmiste ? Pour ces quelques raisons :

1. De nouvelles règles d'identité dans les aéroports sont entrées en vigueur en juillet dernier et stipulent qu'il est « interdit aux transporteurs aériens de transporter un passager [qui] ne semble pas être du sexe indiqué sur la pièce d'identité qu'il présente. » Cette disposition pourrait rendre plus difficiles les déplacements de quelque 25 000 transgenres au Canada.

2. Depuis 2005, le mariage civil entre conjoints de même sexe est légal au Canada. Pourtant, en janvier dernier, une cause de divorce LGBT nous a permis de voir la position réelle du gouvernement. Ce dernier s'y est pris de façon détournée pour toucher à cette loi si importante au cœur des LGBT, en supposant que les mariages célébrés au Canada et unissant des étrangers seraient nuls. Même si, finalement, des amendements à la *Loi sur le mariage civil* ont été déposés en février afin que soient pleinement reconnues ces unions, nous devons rester vigilants à l'égard de ce gouvernement.

3. En 2008, le gouvernement a retiré le texte faisant état des acquis juridiques obtenus par les LGBT dans sa brochure *Découvrir le Canada*, remise aux immigrantes et immigrants.

4. Les conservateurs ont voté majoritairement contre C-389, un projet de loi émanant de Bill Siksay, député NPD en Colombie-Britannique, visant à faire ajouter l'identité et l'expression sexuelles aux motifs de discrimination prévus à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le projet de loi a franchi l'étape de la première lecture au Sénat.

Ailleurs dans le monde…

5. Montée des groupes religieux qui multiplient les ateliers de « guérison » de l'homosexualité. Le pape Benoît XVI qualifie le mariage homosexuel de menace pour l'humanité et condamne les pays le légalisant.

6. Dans le cadre de l'actuelle campagne présidentielle française, Nicolas Sarkosy s'oppose au mariage entre conjoints de même sexe ainsi qu'aux droits d'adoption et de filiation.

7. Mike Reynolds, sénateur de l'Oklahoma, fait la promotion d'un projet de loi qui interdirait aux gais et aux lesbiennes de servir dans la Garde nationale de l'État. Si ce projet de loi est adopté, l'Oklahoma rejoindra les pays comme la Chine, l'Iran et la Syrie notamment qui empêchent les LGBT de servir leur pays.

Nous ne sommes pas alarmistes, mais « conservateurs » dans nos propos ! Il est plus que temps d'unir nos voix afin que notre nation soit bel et bien la terre d'accueil qu'on a toujours vantée à travers le monde. Rien n'est acquis, tout reste à faire !

Luc Bastien et Éric Deveau
et les membres du comité LGBT

comité LGBT

Coupes dans le financement des groupes de femmes

Agression politique

Des changements importants dans les critères de financement du gouvernement canadien aux groupes de femmes ont fait en sorte que 35 organisations féministes, au Québec et au Canada, ont vu leur financement réduit ou éliminé. Pour la Fédération des femmes du Québec (FFQ), c'est 40 % de son budget d'opération qui est parti en fumée. Quant à l'Association nationale Femme et Droit (ANFD), elle a dû mettre la clé dans la porte. Cet organisme existait depuis 1974 et avait travaillé sur la réforme de la Loi sur le divorce, sur les droits à l'égalité pour les mères lesbiennes et sur les droits des femmes autochtones vivant sur les réserves, entre autres. Comme moyen de bâillonner les groupes de pression féministes, on ne peut faire mieux !

Le gouvernement Harper considère-t-il que les groupes de femmes qui se battent pour l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes sont trop puissants ? Qu'ils sont nuisibles à ses orientations ? À voir cet acharnement à sabrer dans leur financement et à les placer dans une situation de survie et de compétition entre eux, on peut affirmer sans se tromper qu'il s'agit là d'une stratégie bien orchestrée. Vraisemblablement, ce gouvernement de droite veut faire disparaître tout ce qui prône la justice sociale.

Si l'égalité de droit existe, qu'en est-il de l'égalité de fait ?

L'idéologie derrière ces coupes consiste à affirmer que l'égalité entre les femmes et les hommes serait atteinte, que le féminisme serait allé trop loin. Pourtant, on sait que la discrimination sexuelle persiste encore au travail, dans les familles et dans la vie politique.

Parlerait-on de mesures et de législations lors de cas de violence conjugale si des groupes de femmes n'avaient pas dévoilé le cercle infernal de la violence ? Parlerait-on d'une loi sur l'équité salariale si des femmes n'avaient pas dénoncé la discrimination dont elles étaient victimes au travail ? Parlerait-on du Régime québécois d'assurance parentale ou même du réseau des centres de la petite enfance si les femmes n'avaient pas retroussé leurs manches ?

Un des programmes de financement des groupes de femmes est le Programme de promotion de la femme (PPF), dont le mandat est d'appuyer l'action d'organisations de femmes et d'autres groupes revendiquant l'égalité. Mais sous le règne des conservateurs, ce programme ne finance plus maintenant que des services directs. Il ne soutient plus les projets d'éducation, de formation, d'action politique et de promotion des droits. Et maintenant, des organisations à vocation religieuse ou commerciale ont accès à cette source de financement. C'est le cas des groupes tel que REAL Women of Canada, un groupe antichoix prônant un retour aux valeurs traditionnelles de la famille.

Et le Québec ?

Au Québec, on n'échappe pas à ce vent de droite. Lors de la perte du financement du PPF, en mars 2011, la FFQ s'est tournée vers le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sa ministre, Christine St-Pierre. La FFQ s'est fait répondre par le gouvernement du Québec qu'elle ne rentrait pas dans la politique d'égalité. On constate d'ailleurs que le discours de la ministre va désormais dans le sens d'une « symétrisation » des actions entre les femmes et les hommes, de sorte qu'on ne reconnaît plus les discriminations spécifiques vécues par les femmes comme étant systémiques et nécessitant des actions appropriées.

Beaucoup reste à faire pour les groupes de femmes. Nous devons dénoncer ces coupes. Nous devons aussi soutenir les groupes qui se battent pour l'égalité. Pour plus d'informations sur les coupes dans le financement des groupes de femmes ou pour savoir comment soutenir la FFQ, veuillez consulter le site Web du conseil central, à l'onglet condition féminine.

Véronique De Sève
et les membres du comité de la condition féminine

CCF

www.ffq.qc.ca/

Fédération des femmes du Québec

Santé et sécurité au travail

Ce qui progresse et ce qui régresse

Voyons comment a évolué la législation de la protection offerte aux travailleuses et travailleurs québécois pour prévenir les accidents du travail et prévoir leur indemnisation.

L'Acte des manufactures de Québec, adopté en 1885, est la première loi québécoise relative aux conditions de travail des ouvrières et ouvriers. Cette loi se limitait à prévoir des normes concernant l'aménagement et l'entretien des lieux de travail, l'âge et les heures de travail des ouvriers et la nomination d'inspecteurs pour surveiller son application. Elle fixait l'âge minimum d'embauche à 14 ans pour les filles et 12 ans pour les garçons.

En 1909, le gouvernement adoptait la loi concernant les responsabilités des accidents introduisant un système de responsabilité patronale individuelle. Les accidents survenus dans les industries allaient donner droit à une indemnité sans que la victime ait à prouver la faute du patron.

C'est en 1931, par la Loi relative aux accidents du travail, que le principe de la responsabilité collective des employeurs fut instauré. Les employeurs s'engageaient à financer entièrement un régime d'indemnisation des travailleurs accidentés et, en retour, ils bénéficiaient d'un régime collectif d'assurance responsabilité, sans égard à la faute.

Il a fallu attendre la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), adoptée en 1979, et la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), en 1985, pour réformer en profondeur le régime en accordant des droits additionnels aux travailleurs : droit de refus, retrait préventif, droit à la réadaptation, droit de retour au travail, etc.

Après trois décennies, les fondements du régime répondent encore aux besoins de la société québécoise en matière de santé et de sécurité au travail. Sur le plan de la prévention, le principe d'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs est toujours de rigueur. Il en va de même pour la réparation, notamment en ce qui concerne le droit à la réadaptation et le droit au retour au travail. La mise en place de mécanismes pour assurer une participation active des travailleurs et des employeurs au processus de prévention et à l'établissement des normes de sécurité constituerait un acquis important, tant aux plans social qu'économique. Si toutes les mesures prévues à la loi avaient été mises en vigueur au fil du temps, l'ensemble des travailleuses et des travailleurs pourrait être couvert par la LSST.

Quel lien avec la droite ?

Les recommandations proposées par le Conseil du patronat du Québec et la Fédération des chambres de commerce du Québec visent à rendre le régime actuel de santé et de sécurité du travail moins coûteux et plus performant, selon eux, en corrigeant différentes problématiques observées au fil des ans. On cible notamment la prévention, une prétendue « surindemnisation », les questions de retour au travail, d'assistance médicale, de retrait préventif et de gestion du régime. Ainsi, les modifications suggérées permettraient à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) d'économiser des dizaines de millions de dollars par année.

Plusieurs organisations syndicales, dont la CSN, appuient certaines modifications suggérées aux lois actuelles par la CSST. La totalité de la LSST ne s'applique qu'à 15 % de la main-d'œuvre, principalement à cause des pressions exercées auprès des gouvernements successifs qui n'ont pas su confronter cette droite capitaliste, voulant économiser à tout prix sur le dos des travailleuses et des travailleurs. Nous frappons un mur parce que les entrepreneurs, sous la pensée rigoriste qui veut considérer les lois sociales comme des coûts, plutôt que des mesures réparatrices, refusent une couverture complète de tous les travailleurs.

Nous n'aurions pas besoin de modifications à la loi si le gouvernement n'avait pas été influencé par les pressions patronales, guidées par une idéologie productiviste stricte.

Alain Ouimet
et les membres du comité d'action
en santé sécurité

CASS

La droite et la protection de l'environnement

Notre planète en sursis

La présente analyse concerne la relation entre le Parti conservateur du Canada (PCC) et la protection de l'environnement. Bien que le Parti libéral soit aussi un parti de droite, les positions des conservateurs de Stephen Harper se situent radicalement plus à droite. En 1997, lors des discussions autour du protocole de Kyoto, reconnaissant que les changements climatiques constituaient un enjeu majeur, le gouvernement libéral de l'époque ouvrait la voie à l'établissement d'une transition vers une économie faible en carbone. Les solutions proposées étaient certes loin d'être pleinement satisfaisantes, mais force est de reconnaître qu'actuellement, rien ne nous permet d'espérer quelque pas que ce soit vers le développement d'une telle transition, le Canada s'étant même retiré du protocole de Kyoto.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Stephen Harper, le Canada a perdu toute crédibilité au plan international quant à la protection de l'environnement. Pendant cinq ans d'affilée, il a remporté le prix Fossile, attribué par des groupes environnementaux, pour sa contribution négative, voire son sabotage des négociations lors des conférences sur les changements climatiques de l'ONU. Les affinités du gouvernement Harper avec le monde des affaires, particulièrement l'industrie pétrolière, minent toute volonté de développer des politiques environnementales dignes de ce nom. La mise en place de politiques de développement durable entre en conflit avec la recherche de profits tous azimuts.

Tout au pétrole

Depuis qu'il est à la tête du gouvernement fédéral, Harper a réduit les fonds accordés à la recherche scientifique, plus particulièrement, la recherche en environnemenet, car celle-ci va à l'encontre des intérêts des amis du parti. Le gouvernement conservateur préfère se concentrer sur les problématiques d'extraction du pétrole. De plus, il muselle les chercheurs à son emploi, les empêchant de s'adresser aux journalistes et de faire connaître les résultats de leurs travaux, exerçant un contrôle idéologique sur l'accès aux informations scientifiques. Le pouvoir en place oblitère les connaissances sur les impacts de ces activités, compromettant ainsi la santé des écosystèmes et des communautés.

Le dernier budget fédéral s'inscrit aussi dans cette logique. Environnement Canada a vu son budget amputé de 53,8 M$ tandis que 110 M$ sur deux ans seront investis dans l'amélioration de la sécurité des pipelines, les consultations des communautés autochtones touchées par ces projets et la modification de la réglementation sur les mines de métaux. Le gouvernement Harper a aussi annoncé qu'il s'attaquerait aux législations en matière de protection de l'environnement, notamment en rationnalisant « le processus d'examen des grands projets à retombées économiques ».

Les groupes environnementaux sont bien organisés et menacent les intérêts des conservateurs. Ces derniers les accusent d'être un frein à l'économie canadienne en sabotant les projets d'exploitation des ressources naturelles, comme celui du pipeline Keystone, aux États-Unis, auquel l'administration Obama a dit non. Les groupes environnementaux et les syndicats ont dénoncé farouchement les dangers d'un pipeline pour le transport de pétrole bitumineux passant dans des zones sensibles (zones urbaines, semi-urbaines, nappes phréatiques, terres agricoles, etc.). Dans sa nouvelle et première stratégie antiterroriste lancée en février, le Parti conservateur combat les environnementalistes en laissant présumer qu'ils peuvent représenter une menace terroriste… (*Le Devoir*, 11 février, p. A4) Quoi de mieux pour l'idéologie du parti qu'évoquer la sécurité du pays sur le dos des groupes écologistes. C'est sans doute pour cette raison que, dans son dernier budget, le gouvernement Harper a réservé un nouveau montant de 8 M$ pour surveiller ceux-ci de près !

La protection de l'environnement ne peut s'exercer que par une régulation de l'économie, de la finance et de la fiscalité, voire une remise en cause du système économique actuel basé sur la croissance à tout prix, sans égard au renouvellement des ressources naturelles. Or, un tel changement est en complète contradiction avec les positions de la droite. C'est pour cela que les écologistes sont majoritairement de gauche. S'il est une chose réjouissante, c'est le réveil des populations qui, de plus en plus conscientes de l'importance des enjeux, se soulèvent pour revendiquer que l'on protège l'environnement.

Isabelle Ménard
et les membres du comité environnement
et développement durable

Comité environnement et développement durable

Manifestation à Montréal, le 10 décembre 2011, contre le retrait du Canada du protocole de Kyoto

L'éducation et la droite

Une logique mercantile

La lutte épique des étudiantes et des étudiants de ce printemps contre la hausse des droits de scolarité n'est pas une lutte économique. Il s'agit d'une lutte contre le gouvernement Charest et autres décideurs de ce monde qui veulent faire de l'éducation une marchandise et la gérer selon des pratiques et des concepts issus du secteur privé.

Rappelons qu'en octobre 2011, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, annonçait aux commissions scolaires une restructuration administrative visant à générer des économies qui seraient redistribuées aux écoles selon leur rendement, c'est-à-dire selon l'atteinte d'objectifs de réussite fixés par le ministère. Le concept de rendement fait mal quand on parle des enfants. Même si cette mesure a été rejetée par le congrès du Parti libéral, on peut prédire qu'elle va resurgir à un moment ou l'autre. Cette proposition est un effet des plans de réussite imposés aux commissions scolaires et aux cégeps par l'homme d'affaires François Legault, devenu ministre de l'Éducation en 2001. Il a aussi imposé des contrats de performance aux universités.

Depuis l'entrée des pays dits développés dans l'économie du savoir, on voit des politiques de privatisation s'installer graduellement dans les institutions d'enseignement. On apprenait récemment que les recteurs des universités sont payés «selon le marché», entre 200 000 $ et 600 000 $ par année[1]. D'autre part, le recteur de l'Université de Montréal n'a aucune gêne à dire que «les cerveaux doivent correspondre aux besoins des entreprises.»[2]

Le nouveau parti politique de droite, la Coalition pour l'avenir du Québec (CAQ), inscrit l'éducation comme «la priorité absolue» dans son plan d'action. M. Legault, devenu chef de la CAQ, propose à nouveau des mesures inspirées de l'entreprise privée comme celle d'augmenter de 20 % le salaire des enseignantes et des enseignants «afin d'attirer les meilleurs talents», avec la possibilité de rémunérer davantage – une sorte de bonus – les enseignants travaillant dans les milieux défavorisés. En contre-

partie, les enseignants devront se soumettre à une évaluation deux fois par année. «C'est la seule façon de s'assurer de la qualité de l'éducation», de dire M. Legault. On comprend donc que, pour lui, la réussite des élèves n'est associée qu'au professeur. Plusieurs études démontrent pourtant que les facteurs de réussite sont multiples et complexes, mais que le déterminant le plus lourd est la pauvreté.[3] Tout cela relève d'une logique mercantile où l'éducation est vue comme un bien de consommation, les diplômes comme le produit et l'enseignant comme l'agent producteur. Cette vision droitiste élimine totalement la relation humaine qui est au cœur de l'éducation.

Faire table rase

M. Legault ne fait pas dans la dentelle quand on lui demande comment il va procéder pour faire les changements proposés. Il demande aux électeurs de lui accorder un mandat fort pour affronter les syndicats, rouvrir les conventions collectives et imposer de nouvelles façons de faire aux enseignants. Il propose aussi d'abolir les commissions scolaires et de transférer une partie des ressources aux écoles. Si les commissions scolaires ont besoin d'alléger leur fonctionnement, elles constituent toutefois un palier de démocratie et leur rôle de redistribution équitable des ressources entre les écoles de milieux pauvres et celles de milieux riches est important. On n'améliorera pas l'efficacité des écoles en leur transférant toute la gestion du personnel et des budgets.

Depuis la Révolution tranquille, grâce aux pressions des mouvements sociaux progressistes, il s'était établi une sorte «d'équilibre» au sein de l'éducation permettant un processus émancipateur pour préparer les jeunes à devenir des citoyennes et des citoyens critiques, mais aussi un processus de préparation à un futur métier. Les politiques néolibérales sont en train de rompre cet équilibre et attaquent de plein fouet le droit fondamental des individus à une éducation humaniste. Elles visent à détruire l'éducation comme bien commun. Les syndicats, comme la CSN et le conseil central, ont toujours défendu le droit à l'éducation. Ils n'ont pas le choix de continuer la résistance : dénoncer ces politiques, participer au débat public (sur la base de la nouvelle plateforme éducation de la CSN), renforcer les alliances et envisager, s'il le faut, des actions plus fortes comme une grève sociale.

Flavie Achard
et les membres
du comité éducation

[1] *Radio-Canada*, 28 mars 2012.
[2] *Le Devoir*, 7 octobre 2011.
[3] Camil Bouchard, *Un Québec fou de ses enfants*, entrevue au *Devoir*, 19 février 2012 et Jocelyn Berthelot, *Une école pour le monde, une école pour tout le monde*, VLB, 2007.

Lutte contre la hausse des droits de scolarité

Un printemps étudiant

Nous, les jeunes, baignons dans le néolibéralisme depuis notre tout jeune âge et, à défaut d'avoir connu autre chose, on aurait pu croire que nous allions continuer d'emprunter cette droite route vers l'individualisme. On imaginait que nous allions accepter l'austérité économique sans sortir des rangs et qu'on passerait tout droit lorsque viendrait le temps de défendre nos biens collectifs. Dans ce contexte, le gouvernement Charest jugea le moment très opportun pour demander aux étudiantes et aux étudiants de payer leur «juste part» pour leur éducation. Selon lui, cette juste part s'élève à 1 625 $ sur cinq ans, soit une hausse des droits de scolarité de 75 %.

Un ancrage profond

C'est alors qu'après plusieurs avertissements, le printemps arriva plus tôt cette année. Dans cet éveil collectif du 22 mars, plus de 200 000 personnes de différentes régions, allégeances et occupations sont descendues dans les rues de Montréal pour dénoncer cette hausse. Le mouvement étudiant a réussi à organiser une des plus grandes manifestations de l'histoire québécoise. Alors que le gouvernement libéral nous assure que les plus pauvres ne seront pas pénalisés par cette hausse grâce à un «généreux» système de prêts et bourses bonifié (même système que ce même gouvernement voulait sabrer et qui avait provoqué une riposte étudiante en 2005 – quelle ironie !), le débat s'ancre beaucoup plus profondément. En fait, cette mobilisation sociale ne repose pas seulement sur la hausse des droits de scolarité : elle est plutôt une réponse à un phénomène plus large, celui de la montée de la droite au Québec.

Le vrai débat et le sens de cette mobilisation se fondent sur l'opposition aux idées reçues de la droite et toute sa rengaine sur la «juste part», l'utilisateur-payeur et le «serrage de ceinture» en matière d'éducation, certes, mais aussi partout ailleurs où l'État veut se délester de ses responsabilités. Il faut débattre de ce que nous attendons de notre système d'éducation postsecondaire au Québec. Doit-on soutenir la nouvelle taxe déguisée et régressive sous prétexte que les diplômé-es s'enrichissent individuellement, grâce à leur éducation, alors que les entreprises à qui on ne demande pas leur «juste part» s'enrichissent également et à bien plus grande échelle grâce à ces travailleurs qualifiés ? Si on doit vraiment se questionner à qui refiler la facture (et là, il faudrait aussi s'attarder à la question du mal-financement et non du sous-financement des universités, mais passons…), pourquoi ne pas plutôt privilégier un nouveau système de prêts sans intérêt qui donne accès à l'éducation gratuite pour tous. Ce prêt pourrait être remboursé à même le salaire des «riches» diplômés à leur arrivée sur le marché du travail par une mesure progressiste qu'on appelle tout simplement les impôts ? Ah ! oui, parce que les prêts sans intérêt dans ce Québec néolibéral ne sont réservés qu'aux entreprises…

Je me souviens

Les jeunes qu'on targuait d'individualistes démobilisés, il n'y a pas si longtemps, sont montés aux barricades pour défendre l'accès à l'éducation. «Nous sommes prêts» à nous battre pour une société équitable, et il ne faudra pas lâcher parce que plusieurs luttes se pointent à l'horizon : privatisation de notre système de santé, démantèlement de nos fonds de pension, attaques de nos droits d'association et de grève, sans oublier l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et toutes les autres droites que le néolibéralisme nous enverra. Malheureusement, il faut refaire la plupart des combats que nos prédécesseurs ont déjà remportés et c'est pourquoi leur expérience et leur soutien seront de plus en plus importants. Qui a parlé de conflit intergénérationnel ? Nous devons lutter ensemble pour nos droits collectifs. Aujourd'hui, appuyons les étudiantes et étudiants qui seront les travailleuses et travailleurs de demain. Avis à la ministre Beauchamp : ne mords pas les mains de ceux qui te nourriront.

Anik Ferland
et les membres du comité des jeunes

Manifestation étudiante monstre, le 22 mars, à Montréal

Droit de négocier et droit de grève

Allègrement bafoués

Le droit de négocier collectivement avec un employeur, librement et de bonne foi, doit être maintenu. Les interventions de nos gouvernements, tant au provincial qu'au fédéral, démontrent régulièrement qu'ils veulent infléchir le rapport de force en faveur des employeurs.

Le gouvernement Harper en a fait la démonstration flagrante dès qu'il est devenu majoritaire : le conflit à Postes Canada l'an dernier s'est soldé

par un lock-out suivi d'une loi spéciale qui a ordonné le retour au travail, fixé les conditions salariales des 48 000 travailleuses et travailleurs et forcé l'arbitrage pour les autres clauses par un juge nommé unilatéralement par la ministre du Travail. Stephen Harper avait dit vouloir éviter « un délai inutile ». Le droit de grève était bafoué et la table était mise pour créer des précédents au profit des employeurs.

L'automne dernier, cette fois dans le domaine privé, une nouvelle loi spéciale a interdit aux agents de bord d'Air Canada de faire la grève. L'arbitrage s'est révélé favorable à l'employeur, malgré des années de concessions syndicales, notamment en ce qui concerne les salaires.

Air Canada : un exemple éloquent

Récemment, ce sont les syndicats représentant les mécaniciens, les bagagistes, les agents de fret et les pilotes d'Air Canada, eux-mêmes défavorisés par des années de concessions, qui ont dû plier l'échine devant les nouvelles manœuvres d'Ottawa. Le gouvernement Harper a maintenant court-circuité le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), qu'il a lui-même mandaté pour régler le conflit, en adoptant une nouvelle loi spéciale dite de « maintien des services aériens ». Il impose ainsi un arbitrage exécutoire et rejette les appels à la prudence de ses hauts fonctionnaires pour qui seule une extrême urgence peut justifier une loi spéciale.

Air Canada est un bon exemple d'une grande entreprise, dite respectable, qui perd peu à peu sa réputation de bon employeur, depuis qu'elle a été privatisée en 1988, pour augmenter la valeur de ses actions et distribuer des bonis aux hauts dirigeants millionnaires sur le dos de ses employés. Depuis que le gouvernement Harper est au pouvoir, les employés d'entretien

ont dû se soumettre à la sous-traitance chez Aveos, lors de la restructuration judiciaire de 2007, au risque de perdre leur emploi. Maintenant (à moins d'un éventuel acheteur) Aveos ferme et met à pied ses 1 700 employés montréalais ainsi que les 800 autres hors Québec. Pourquoi ? Parce que son principal client, Air Canada, veut confier l'entretien à une entreprise concurrente pour réduire ses coûts de main-d'œuvre. Aveos compte sur une autre restructuration judiciaire pour appauvrir ses travailleurs « gras dur » et pourrait même délocaliser ses hangars en contravention de la loi qui a privatisé Air Canada en 1988, qui stipule que l'entretien des avions doit se faire au Canada, notamment à Montréal. Que fait le gouvernement Harper ? Rien. « C'est une affaire privée d'une entreprise privée… » L'urgence nationale n'est plus invoquée, même s'il s'agit de l'entretien sécuritaire des avions de la compagnie aérienne nationale du Canada. C'est là son double discours : on intervient en faveur de l'employeur, mais quand le sort de 2 500 employé-es est en jeu, aucun geste n'est posé.

Charest vs Harper

Le gouvernement Charest menace de poursuivre le gouvernement Harper afin qu'il respecte la loi fédérale qui a privatisé Air Canada. Pourtant, il a toujours eu du mal à se prononcer en faveur des syndiqué-es quand des conflits se passaient dans sa juridiction ! À preuve, il n'a jamais voulu intervenir pour empêcher les briseurs de grève au *Journal de Montréal*.

Nos gouvernements veulent répondre aux besoins des employeurs : une main-d'oeuvre flexible, bon marché, sans attache et facilement remplaçable.

Notre droit de négocier collectivement, reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés et la Cour suprême en 2007, doit être défendu, car il s'effrite à travers les dérives d'une droite autoritaire prête à dicter sa philosophie des relations de travail.

Jean-Hugues Bastien
et les membres du comité droit au travail

comité droit au travail

Santé et services sociaux

Les dangers de la gestion par résultats

Les signes indéniables de la présence de la droite dans le réseau de la santé et des services sociaux sont nombreux : sous-traitance, partenariats publics-privés, recours aux agences de placement, privatisation de soins médicaux, lobbying pharmaceutique, pour ne nommer que ceux-là. Pourtant, il en existe d'autres, bien plus sournois.

D'abord réservée au milieu d'affaires, la gestion entrepreneuriale, ou plus communément appelée la gestion par résultats a étendu ses tentacules au réseau de la santé québécois, timidement dans les premières années et sans gêne à partir de l'an 2000. La Loi sur l'administration publique, adoptée en mai 2000, a d'ailleurs sonné le glas aux « vieilles méthodes de gestion » pour faire place à une « vision nouvelle » de la bureaucratie gouvernementale. L'arrivée au pouvoir du gouvernement Charest, en 2003, enfonce le clou. Parlant d'abord de *réingénierie* de l'État, il martèlera finalement un discours de modernisation. Qui peut être franchement contre la modernité, contre le progrès ? Après plus d'une dizaine d'années de ce « régime », il nous semble important aujourd'hui de se demander quels sont les effets concrets de cette gestion par résultats.

Performer plutôt que soigner

L'un des premiers effets est sans conteste une convergence de toutes les énergies, tant stratégiques, financières qu'humaines, vers l'atteinte desdits résultats. Les cibles visent clairement une augmentation de la performance et ultimement « plus » de services à la population. Les personnels se mobilisent et travaillent pour faire en sorte que les soins et les services offerts correspondent aux attentes de la gestion. Le rythme de travail se trouve accéléré, le nombre de patientes et de patients rencontrés augmenté et les listes d'attente en apparence diminuées. Mais quand pose-t-on la question de la qualité du travail, du sens des actions posées, du but ultime visé par cette « offre » de services et de soins ? Par exemple, les services de soins à domicile destinés aux personnes âgées ne cessent de s'amoindrir en terme de qualité (moins d'heures passées auprès d'une même personne) au profit de la quantité (plus de personnes rencontrées). Qu'est-ce que la population québécoise désire réellement en services de santé ?

La plupart du temps, les intervenantes et les intervenants du réseau sont motivés par le désir d'aider les gens et veulent soutenir les individus dans leur développement ou leur souffrance. Il est normal qu'ils souhaitent améliorer les services et la performance du réseau. La gestion par résultats prend donc facilement racine dans leur tête, et parfois même dans leur cœur. Rapidement, ils adopteront les outils et les méthodes (gestion par projets, indicateurs, statistiques, tableaux de bord, etc.) propres à la nouvelle gestion publique, sans s'en rendre compte, sans questionner la philosophie sous-tendant l'approche *managériale*.

L'une des conséquences de plus en plus fréquentes de cette gestion par résultats est l'augmentation reconnue des problèmes psychologiques dans les milieux de travail. Insidieusement, plusieurs des intervenants manifesteront des signes d'essoufflement, des symptômes plus ou moins marqués, qui les mèneront parfois à des arrêts de travail. D'un point de vue syndical, la question est entière : comment éveiller la conscience des intervenants du réseau, les aider à questionner à nouveau les pratiques, sans pour autant les soumettre à un paradoxe qui ne fera qu'augmenter leur inconfort ? Il nous reste à influencer de l'intérieur ce réseau, à partir des valeurs qui nous sont propres, en favorisant d'abord une prise de conscience, puis ultimement une prise de position et d'action.

Caroline Tremblay
et les membres du front de lutte santéet services sociaux

Immigration

Une cible de choix

L'immigration, l'intégration des personnes issues de l'immigration et les pratiques que nos politiciens défendent relativement à la «gestion» des personnes «racisées» ne font pas exception au contexte ambiant où la droite domine. La crise économique mondiale accentue le malaise qui s'installe insidieusement à l'égard des personnes faisant l'objet de problématiques reliées à leur origine ethnique. «L'étranger» est associé à une perte de sécurité et de prospérité nationales, ce qui résulte en une peur affichée de «l'autre».

Loin de démentir les grossièretés véhiculées, nos gouvernements néolibéraux les créent et les alimentent avec leurs attitudes et leurs projets de loi.

Critères d'acceptation douteux

Le Québec et le Canada ont jonglé avec l'idée de choisir les demandeurs d'asile ou de résidence selon leur pays de provenance. Du côté canadien, le gouvernement Harper a réévalué certains contextes politiques et, contrairement aux motifs cités dans les conventions internationales, a imposé à tous les ressortissants mexicains et tchèques la nécessité d'obtenir un visa avant leur arrivée au pays. Les demandeurs d'asile se tournent alors vers d'autres pays. De façon générale, notre «plusse meilleur pays» au monde a chuté du deuxième rang, en 2008, au septième rang aujourd'hui, pour ce qui est des pays d'accueil sur le globe. Pourtant, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) rapporte que les demandes d'asile ont augmenté de 17% en 2011. À cela s'ajoutent de longs délais de réponse partout dans le monde, mais surtout en Afrique de l'Est et en Afrique centrale, où les demandeurs d'asile voient leur vulnérabilité croître tout autant que les délais de réponse.

Au Québec, la ministre Kathleen Weil a voulu encadrer l'immigration en choisissant des ressortissants selon leur pays d'origine, prétextant qu'ils doivent provenir d'une plus grande diversité de pays. On veut baisser la proportion de personnes issues du Maghreb, alors que ce sont elles qu'on a attirées en raison de leur langue, le français. Les personnes retenues devront répondre dorénavant à un besoin immédiat du marché du travail. Pourtant, la question est plutôt de voir comment intégrer les Maghrébins à la société après le 11 septembre au lieu de les exclure. Est-ce une population «non intégrable» ou seraient-ce des préjugés non fondés qui freinent leur intégration? Le marché du travail étant volatil, comment peut-on sélectionner les immigrants selon un critère évoluant si rapidement?

Ces critères diabolisent une certaine catégorie de demandeurs d'asile tout en ne considérant que le seul critère économique que représente le marché du travail. Belle philosophie… de droite!

C-4 : un projet de loi inhumain

Le projet de loi C-4 «visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien» en est à sa première lecture à la Chambre des communes au moment de l'écriture de ce texte. Il accorde au pouvoir politique le droit de détenir toute personne n'ayant pas acquis sa citoyenneté s'il existe le moindre soupçon (une intuition, quoi…) qu'elle ait pu commettre un délit criminel.

Contrairement à son titre, le projet de loi s'attaque non pas aux passeurs, mais aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et à tout résident non déclaré citoyen. Il prévoit la détention obligatoire des personnes désignées (même des enfants), sans examen indépendant périodique de leur détention et sans possibilité d'en appeler de la décision. Ceci constitue de la détention arbitraire, ce qui est contraire à la Charte canadienne des droits et libertés et au droit international.

D'ailleurs, nul besoin de créer cette loi puisqu'il existe déjà des peines allant jusqu'à un million de dollars et un emprisonnement à perpétuité pour les personnes entrées illégalement au pays. Belle image du Canada que notre gouvernement renvoie à tous! Le pays n'est plus le défenseur des réfugiés, il les méprise en leur refusant l'application de leurs droits les plus stricts.

Le cas Khadr

Le gouvernement Harper est le seul parmi les pays démocratiques laissant croupir un de ses ressortissants à Guantanamo, soit Omar Khadr. Malgré l'annonce de son possible rapatriement d'ici la fin mai, cette situation demeure inadmissible. Khadr, enfant-soldat, n'avait que 15 ans lorsque les événements pour lesquels il a plaidé coupable se sont produits, en 2002. Il est emprisonné à Guantanamo depuis, malgré une entente signée entre le Canada et les États-Unis, et des jugements des cours fédérale et suprême qui rappellent le Canada à ses obligations de son rapatriement.

Ces trois cas ne sont que quelques exemples de la multitude d'indices exprimant la montée de la droite quant à l'immigration et à la gestion des relations interculturelles. On peut penser aussi aux budgets tronqués des ministères de l'Immigration, aux subventions coupées aux groupes communautaires venant en aide aux nouveaux arrivants, à la pauvreté grandissante des personnes issues de l'immigration, à la stigmatisation croissante envers certaines communautés, au profilage racial, etc. Heureusement, les consciences aussi croissent. Les dénonciations et les manifestations contre les discours et l'application de politiques de droite se font de plus en plus entendre.

Priscilla Bittar
et les membres du comité immigration et relations ethnoculturelles

Comité immigration et relations ethnoculturelles

L'industrie minière canadienne dans le monde

Sombre entreprise

Comme bien des entreprises transnationales, les compagnies minières multiplient les violations des droits de la personne. Mines Alerte Canada et Amnistie internationale rapportent des meurtres et des viols commis par des agents de sécurité embauchés par les entreprises canadiennes. Au Congo, en Colombie, au Panama ou ailleurs, les exactions commises à l'endroit d'opposants à l'exploitation de mines se multiplient. Compte tenu du rôle des compagnies minières canadiennes sur l'échiquier mondial, le comité solidarité internationale a décidé de rédiger plus d'un article sur la question. Vous pourrez les lire dans les prochains numéros de l'*Unité*.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans le domaine mondial de l'industrie minière. Son passé colonial a tracé la voie à l'instauration d'un cadre maximisant l'exploitation des ressources au profit de la France et de l'Angleterre qui le gouvernaient. Historiquement, l'État a toujours visé à faciliter la vie aux compagnies minières, tant sur le plan législatif que par le biais de subventions directes ou indirectes. Aujourd'hui, «[…] plus de 75% des entreprises d'exploration et d'exploitation minières [ont] leur siège social au Canada. Ces 1293 entreprises [ont] des intérêts dans quelque 7809 propriétés minières, dans plus de 100 pays, dont le Canada.»[1] Les marchés financiers de Toronto et de Vancouver sont les premières sources de capital risque pour ces entreprises. De plus, leurs actions boursières alimentent de nombreux régimes de retraite canadiens.

Si l'industrie minière est le secteur d'activité d'exploitation des ressources naturelles qui génère le plus de bénéfices, il est aussi un de ceux qui produisent le plus d'effets négatifs sur l'environnement et les communautés locales. À titre d'exemple, la hausse constante du prix de l'or a provoqué une véritable fièvre encouragée par le gouvernement colombien.

En 2009, on a amorcé l'exploitation d'une mine d'or dans la forêt du littoral pacifique de la Colombie, près du village de Zaragoza, qui est passé d'une population de 100 familles à plus de 10000 personnes! Ce genre de développement nécessite la création d'importantes infrastructures. Dans ce cas précis, l'exploitation de la mine a entraîné le ravage de la flore et de la faune, l'augmentation du risque de crues du fleuve, la contamination de l'eau et l'apparition de foyers de malaria et de dengue. Elle a accentué la violence et les conflits armés dans la région à cause du contrôle de la zone et de l'activité minière par des paramilitaires. On compte plus de 100 homicides, dont celui d'une villageoise qui protestait contre l'éventuelle destruction de sa maison.

En Afrique également les exemples pleuvent. Le secteur de l'industrie minière et pétrolière est celui qui a reçu le plus d'investissements étrangers directs. Les opérations liées à ce secteur d'activité entraînent régulièrement le déplacement de populations entières, entravent l'accès à la terre de millions d'habitants du milieu rural et bouleversent les rapports économiques et sociaux traditionnels. En Afrique, surtout en Afrique subsaharienne, la majorité des gens vivent en milieu rural et leurs activités sociales et économiques sont essentiellement liées à la terre.

«Entre 1990 et 1998, une seule grande mine à ciel ouvert, à Tarkwa, dans l'ouest du Ghana, déplaça 14 communautés qui avaient une population de plus de 30000 personnes. Ce déplacement aboutit à la perte nette de plus de 7000 emplois, puisque les gens de la zone ne pouvaient pas non plus travailler dans la mine, faute de posséder les compétences requises.»[2]

➲ **www.aqoci.qc.ca**

Des actions contre les abus

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) appelle à la signature d'une pétition en soutien au projet de loi C-323 modifiant la Loi sur les cours fédérales, afin de créer une nouvelle cause de poursuite au civil qui permettrait aux tribunaux canadiens de juger des plaintes de violation du droit international survenues à l'extérieur du Canada.

De plus, mentionnons que le conseil central vient tout juste de devenir membre de Justice transnationales extractives (JUSTE) qui vise la tenue d'un tribunal des peuples pour dénoncer les abus des sociétés minières extractives ici et à l'étranger. Il faut agir!

Dominique Daigneault
et les membres du comité solidarité internationale

[1] Affaires étrangères et Commerce international Canada (2009). *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger,* p.2.
[2] Darimani Abdoulai (2011) *Mining to undermine access to Land*. Tiré du Bulletin mondial pour les forêts tropicales, juin 2011, p. 34.

Quelques-unes des batailles menées à la CSN

Bloquons la hausse : pétitions à signer

Deux pétitions à signer contre la hausse des droits de scolarité sont sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Une première vise à demander un moratoire sur la hausse des droits de scolarité et la tenue d'états généraux sur l'éducation supérieure (date limite : 29 avril).

Une seconde demande au gouvernement de renoncer à la hausse des droits de scolarité (date limite : 16 mai).

Madeleine Parent Une batailleuse tenace

Madeleine Parent fut une battante sans pareille, engagée sur tous les fronts pour une société plus juste. Elle était aussi une femme d'une grande écoute et une compagne de lutte inestimable.

Celles et ceux qui l'ont cotoyée peuvent en témoigner : si sur le plan social et politique, son engagement a largement contribué à l'avancement du syndicalisme et à celui de la société québécoise en général, sur le plan personnel, elle se démarquait par son ouverture et sa générosité.

Elle avait fait de la solidarité son quotidien.

Le conseil central tient à rendre hommage à cette femme exceptionnelle.

NOUS!

1972-2012 1er mai

MARDI 1er MAI

RASSEMBLEMENT À 18 h
AU PARC MOLSON
à l'angle des rues D'Iberville et Beaubien

FÊTE AU THÉÂTRE PLAZA À 20 h
au 6505 rue St-Hubert

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS